

Communiqué de presse

Commission permanente du Conseil Général

du vendredi 13 février 2015



Le Conseil Général réuni en commission permanente vendredi 13 février, sous la présidence du Président du Conseil Général Michel Pélieu, a délibéré sur 10 dossiers dont l'aide aux propriétaires privés, aux associations d'éleveurs et à la construction de bâtiment d'élevage en plus du Fonds d'aménagement rural (FAR).

Le Conseil Général aide les propriétaires privés dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, le Conseil Général apporte une aide complémentaire à celles de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Régional et/ou de la collectivité pour la création ou l'amélioration des logements des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

Lors de la Commission permanente, le Conseil Général a décidé l'aide de 1 800 € en vallée d'Aure et du Louron pour deux propriétaires, afin de réaliser des travaux de rénovation de façades, en complémentarité de l'aide apportée par la Communauté de Communes d'Aure.

Le Conseil Général soutient la trésorerie des associations d'éleveurs

Le Conseil Général, depuis 2007, a mis en place un fonds d'avance de trésorerie aux associations d'éleveurs dans l'attente du versement des subventions relatives aux travaux d'améliorations pastorales ou au gardiennage.

Ainsi, le Conseil Général verse une subvention plafonnée correspondante aux frais financiers, chaque gestionnaire négociant avec son banquier.

Lors de la Commission permanente, le Conseil Général a décidé l'aide de 1 393.60 € à l'association foncière pastorale de Soulan.

Le Conseil Général aide à la construction de bâtiment d'élevage

Le Conseil Général apporte un concours aux différentes filières de production animales et végétales et, notamment pour l'aménagement ou la construction de bâtiments d'élevages de veaux de boucherie.

L'EARL du barrage de Lizon à Bugard a pour projet la construction d'un bâtiment d'élevage de veaux de boucherie. Ce bâtiment neuf comprend 300 places et fait suite à l'arrêt de la production laitière.

Lors de la commission permanente, le Conseil Général a accordé une aide 4 573 € à l'EARL du barrage du Lizon à Bugard

Programmations du Fonds d'aménagement rural

Les cantons d'Argelès-Gazost, Galan et Pouyastruc ont établi leur programmation et leurs propositions pour un montant total de 225 834 €.

Lors de la commission permanente, le Conseil Général a décidé les aides suivantes :

Canton d'Argelès-Gazost :

- 24 000 € pour la mise aux normes d'accessibilité de la mairie et l'optimisation des bâtiments et espaces publics à Sere-en-Lavedan

Canton de Pouyastruc :

- 6 029 € pour la modernisation de la voirie communale à Marseillan

Canton de Galan :

- 19 020 € pour la réfection de la voirie et assainissement pluvial à Bonrepos
- 10 680 € pour la réfection de divers chemins communaux à Houeydets
- 10 680 € pour des travaux de voirie communale à Montastruc
- 10 680 € pour des travaux de voirie à Recurt
- 10 351€ pour des travaux de réfection et de modernisation de la voirie à Sabarros
- 10 680 € pour la réfection de la voirie communale à Sentous
- 5 340 € pour l'amélioration et la modernisation de la voirie communale à Tournous-Devant
- 5 340 € pour la modernisation de la voirie communale à Galan